



## COMMISSION SPORTIVE

### DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -  
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : [sforey@yonne.fff.fr](mailto:sforey@yonne.fff.fr)

PV 190 Sp 35

#### **PV de la Commission Sportive du 2 avril 2024**

**Président** : M. Didier SCHMINKE

**Présents** : Madame Florence VIE, Messieurs Norbert BARRAULT et Mickaël ROMOJARO.

**Assiste** : Mme Stéphanie FOREY (administratif)

Début de la réunion : 18h00

### Réserve

#### **Match 27841173 du 30.03.24 Saint Denis les Sens 1 – Cerisiers 1 U15 Départemental 2 gr A**

Réserve d'avant match du club de Cerisiers rédigée de la manière suivante : « *Je soussigné CHOPARD, ALEXANDRE 9602824488 Dirigeant responsable du club US DE CERISIERS formule des réserves pour le motif suivant : Qualification sur l'ensemble de l'équipe* »

La commission, vu les pièces au dossier,

- Jugeant en premier ressort,
- Prend note de la confirmation de réserve par le club de Cerisiers en date du 01.04.2024, via l'adresse de messagerie officielle du club,
- En application des articles 141 bis, 142, 186 des R.G.,
- Attendu que la réserve est insuffisamment motivée,
- Dit la réserve d'avant match du club de Cerisiers non recevable en la forme,
- Demande au secrétariat de débiter le compte du club de Cerisiers de la somme de 32€ - frais de dossier - confirmation de réserve (amende 4.01).

### Forfaits

#### **Match 26509097 du 24.03 2024 Vergigny St Flo Port 1 – St Fargeau 2 Départemental 3 Gp B**

La commission,

- Prend note du courriel du club de Saint Fargeau en date du 23.03.2024 indiquant faire forfait pour la rencontre contre Vergigny St Flo Port.,
- En application de l'article 19 du règlement des championnats seniors,
- Attendu qu'une équipe évoluant en Départemental 3 est dite en Forfait Général lors de son troisième Forfait,
- Attendu que l'équipe de Saint Fargeau 2 a déclaré Forfait pour ses matchs du 03.09.2023, 18.02.2024 et du 24.03.2024,
- Dit l'équipe de Saint Fargeau 2 Forfait Général,
- Attendu que, selon l'article 19 du Règlement des Championnats Seniors « *lorsqu'en cours d'épreuve, un club est exclu du championnat, déclaré Forfait Général, mis hors compétition, il est classé dernier et comptabilisé comme tel. Si une telle situation intervient avant les trois dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe, tous les buts pour et contre ce club sont annulés* »,
- Dit l'équipe de Saint Fargeau 2 dernière du classement de Départemental 3,
- Annule tous les buts pour et contre de Saint Fargeau 2 depuis le début de saison,
- Amende de 320€ pour Forfait Général Séniors après le 31/12 au club de Saint Fargeau 2 (amende 6.17).

### **Match 27845000 du 30.03 2024 Monéteau 1 – GJ Armançon U13 Départemental 3 Gp E**

La commission,

- Prend note du courriel du club de GJ Armançon en date du 30 mars 2024 indiquant faire forfait pour la rencontre du 30.03.2024 contre Monéteau,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de GJ Armançon 1 au bénéfice de l'équipe de Monéteau 1
- Score : Monéteau 1= 3 buts, 3 points – GJ Armançon 1 = 0 but, - 1 point,
- Amende de 30€ pour forfait déclaré jeunes au club GJ Armançon (amende 6.11).

### **Match 27835862 du 23.03 2024 Sens FC Paron 1 – Ent Florentinois 1 U15 U13 F Départemental 3 Gp A**

La commission,

- Prend note du courriel du club de Sens FC en date du 2 avril 2024 transférant le courriel de l'Entente du Florentinois du 23 mars 2024,
- Prend note que dans son courriel du 23 mars 2024, Monsieur El Kabir CHARTI, président du club de l'Entente du Florentinois, indique que son équipe U15 U13 F ne pourra se déplacer pour le match contre Sens FC Paron,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de l'Entente du Florentinois 1 au bénéfice de l'équipe de Sens FC Paron 1
- Score : Sens FC Paron 1= 3 buts, 3 points – Entente du Florentinois 1 = 0 but, - 1 point,
- Amende de 30€ pour forfait déclaré jeunes au club Entente du Florentinois (amende 6.11).

## **Championnat U18**

La commission,

- Prend note de la décision de la Commission de Discipline en date du 29 mars 2024
- Dit l'équipe U18 du club de Charny exclue de toutes compétitions officielles jusqu'à la fin de saison.

## **Match arrêté**

### **Match 27841170 du 30.03. 2024 GJ Armançon 1- Pont sur Yonne 1 U15 Départemental 2 Gp A**

Match arrêté à la 40<sup>ème</sup> minute.

La commission,

- Prend note du rapport de Monsieur Valentin MANCINI, arbitre de la rencontre,
- Vu les pièces au dossier, transmet à la Commission de Discipline pour suites à donner.

## **Matches non joués**

### **Match 27841129 du 16.03.2024 Sens Jeunesse 1 – Paron 2 U15 Départemental 1**

La commission,

- Prend note du courriel du club de Sens Jeunesse en date du 28.03.2024 demandant à reprogrammer la rencontre le 20.04.2024
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 20 avril 2024 à 16h00.

**Match 27828091 du 30.03.2024 Aillant 3 – Auxerre SC 2 U13 Départemental 3 Gp C**

La commission,

- Prend note du courriel du 30.03.2024 du club d'Aillant via leur messagerie officielle, indiquant que le terrain était impraticable et que la rencontre devait être annulée,
- Donne ce match à jouer le 13 avril 2024 à 10h00.

**Match 28014003 du 30.03.2024 St Sérotin 1 – Malay Le Grand 1 U13 Départemental 3 Gp A**

La commission,

- Prend note du courriel du 29.03.2024 du club de St Sérotin, via leur messagerie officielle, indiquant que le terrain était impraticable et que la rencontre devait être annulée,
- Donne ce match à jouer le 1er mai 2024 à 10h00.

**Match 27828204 du 30.03.2024 Ravières 2 – Champs sur Yonne 2 U13 Départemental 3 Gp D**

La commission,

- Prend note du courriel du 29.03.2024 du club de Ravières, via leur messagerie officielle, indiquant qu'un arrêté pris par la commune interdit l'utilisation du terrain de football ce week end,
- Donne ce match à jouer le 20.04.2024 à 10h00.

**Match 27841215 du 30.03.2024 Ravières 1 – Entente Florentinois 1 U15 Départemental 2 Gp C**

La commission,

- Prend note du courriel du 29.03.2024 du club de Ravières, via leur messagerie officielle, indiquant qu'un arrêté pris par la commune interdit l'utilisation du terrain de football ce week end,
- Donne ce match à jouer le 27.04.2024 à 14h00.

*Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.*

**Match 26510176 du 31.03.2024 UF Tonnerrois 1 – Gurgy 1 Départemental 1**

La commission,

- Prend note du courriel du 29.03.2024 du club de l'UFT, via leur messagerie officielle, indiquant qu'un arrêté pris par la commune interdit l'utilisation du terrain de football ce week end,
- Donne ce match à jouer le 08.05.2024 à 15h00.

**Match 26496816 du 31.03.2024 Champlost 1 – St Denis Les Sens 1 Départemental 2 Gp C**

La commission,

- Prend note du courriel du 29.03.2024 du club de Champlost, via leur messagerie officielle, indiquant que le terrain était impraticable et que la rencontre devait être annulée,
- Donne ce match à jouer le 1er mai 2024 à 15h00.

**Match 26506996 du 31.03.2024 Magny 2 – Auxerre SC 1 Départemental 2 Gp B**

La commission,

- Prend note du courriel du 01.04.2024 de Monsieur Philippe DIDIER, arbitre de la rencontre, indiquant que le terrain était impraticable et que la rencontre devait être annulée,
- Donne ce match à jouer le 19 mai 2024 à 15h00.

**Match 26509303 du 01.04.2024 St Georges 2 – Courson 1 Départemental 2 Gp B**

La commission,

- Prend note de la décision de Monsieur Jérémy PIERRU, arbitre de la rencontre, de ne pas faire jouer la rencontre compte tenu de l'impraticabilité du terrain,
- Donne ce match à jouer le 19 mai 2024 à 15h00.

**Match 26906393 du 31.03.2024 Asquins Montillot 2 – Magny 3 Départemental 4 Gp B**

La commission,

- Prend note du courriel du 29.03.2024 du club d'Asquins Montillot, via leur messagerie officielle, indiquant qu'un arrêté pris par la commune interdit l'utilisation du terrain de football ce week end,
- Donne ce match à jouer le 01.05.2024 à 15h00.

**Match 27825862 du 31.03.2024 Ravières 1 – Charmoy 1 Départemental Féminin à 8 Gp A**

La commission,

- Prend note du courriel du 29.03.2024 du club de Ravières, via leur messagerie officielle, indiquant qu'un arrêté pris par la commune interdit l'utilisation du terrain de football ce week end,
- Donne ce match à jouer le 28.04.2024 à 10h00.

**Changements dates, horaires, terrains****Match 28013982 du 10.02.2024 Fc Gâtinais 2 – Sens Jeunesse 3 U13 Départemental 3 Gp A**

La commission,

- Prend note du report de cette rencontre
- Donne ce match à jouer le 13 avril 2024 à 10h00

**Match 27835866 du 30.03.2024 Ent. Florentinois F 1 – Joigny 1 U15 U13 F Départemental Gp A**

La commission,

- Prend note de la demande du club de Joigny, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 11 mai 2024 à 10h00.

*Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.*

**Match 27842426 du 06.04.2024 Champs sur Yonne 1 – Auxerre Rosoirs 1 U13 Départemental 3**

La commission,

- Prend note de la demande du club de Champs sur Yonne et de l'accord du club d'Auxerre Rosoirs de jouer la rencontre le 13 avril 2024,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 13 avril 2024 à 10h00.

**Match 27835869 du 30.03.2024 Toucy F 1 – GJ Amançon 1 U15 U13 F Départemental Gp A**

La commission,

- Prend note de la demande du club de Toucy, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 mai 2024 à 16h00.

**Match 27841247 du 18.05.2024 Héry 1 – Ravières 1 U15 Départemental 2 Gp C**

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Héry, via Footclubs, d'avancer la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 27 avril 2024 à 14h00.

**Match 27840958 du 30.03.2024 UF Tonnerrois 1 – Sens FC 1 U18 Départemental 1**

La commission,

- Prend note de la demande du club de Sens FC, via Footclubs, de reporter la date de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 20 avril 2024 à 16h00.

**Match 26500136 du 07.04.2024 Appoigny 2 – Saint Denis Les Sens 2 Départemental 2 Gp A**

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 8 mai 2024 à 15h00.

**Match 26509306 du 07.04.2024 Stade Auxerrois 3 – Courson 1 Départemental 2 Gp B**

La commission,

- Prend note du courriel du club du Stade Auxerrois indiquant que cette rencontre aurait lieu sur le terrain synthétique à 15h00.

*Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.*

**Match 26508090 du 07.04.2024 Toucy 2 – Coulanges la Vineuse 1 Départemental 2 Gp B**

La commission,

- Prend note du courriel du club de Toucy indiquant que cette rencontre aurait lieu sur le terrain de Toucy.

*Monsieur Norbert BARRAULT n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.*

**Match 27840968 du 03.04.2024 Chevannes/Charbuy Fleury 1 – Sens FC 1 U18 Départemental 1**

La commission,

- Prend note du courriel du club de Chevannes indiquant que cette rencontre aurait lieu sur le terrain de Charbuy.

**Match 26508763 du 26.05.2024 St Denis Les Sens 2 – Joigny 2 Départemental 3 Gp A**

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains ce jour,
- Donne le match à jouer le 26.05.2024 à 13h00.

**Match 26510184 du 07.04.2024 Sens FC 3 – UF Tonnerrois 1 Départemental 1**

La commission,

- Donne le match à jouer sur l'annexe 2 qui, compte tenu de l'occupation des terrains est un terrain de repli.

**FMI**

**Match 27828201 du 23.03.2024 UF Tonnerrois 2 – Magny 2 U13 Départemental 3 Gp D**

La commission,

- Prend note du courriel du club de Magny,
- Annule l'amende de 46€ au club de Magny pour absence de code (amende 13.1).

**Match 28013999 du 23.03.2024 Malay/Gâtinais 1 – Gâtinais 2 U13 Départemental 3 Gp A**

La commission,

- Reprend la feuille de match du club de Malay,
- Annule l'amende de 30€ au club de Malay pour non-envoi de constat d'échec FMI (amende 13.4).

**Match 27828084 du 23.03.2024 Coulanges 1 – Chevannes 1 U13 Départemental 3 Gp C**

La commission,

- Reprend la feuille de match du club de Coulanges,
- Annule l'amende de 30€ au club de Coulanges pour non-envoi de constat d'échec FMI (amende 13.4).

*Monsieur Norbert BARRAULT n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.*

**Match 27842437 du 30.03.2024 Magny 1 – Stade Auxerrois 3 U13 Départemental 2 Gp C**

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- Enregistre le résultat : Magny 1 = 3 / Stade Auxerre 3 = 0

*Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.*

**Match 27828206 du 30.03.2024 Magny 2 – Tanlay 1 U13 Départemental 3 Gp D**

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- Enregistre le résultat : Magny 2 = 1 / Tanlay 1 = 9

**Match 27844996 du 23.03.2024 GJ Armançon 1 – Entente Florentinois 2 U13 Départemental 2 Gp**

**E**

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- Enregistre le résultat : GJ Armançon 1 = 1 / Entente Florentinois 2 = 7

*Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.*

**Match 27828092 du 30.03.2024 FC Diges Pourrain 1- Coulanges la Vineuse 1 U13 Départemental 3 Gp C**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- Enregistre le résultat : Diges Pourrain 1 = 9 / Coulanges la Vineuse 1 = 4

*Monsieur Norbert BARRAULT n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.*

**Match 27835867 du 30.03.2024 Aja / Auxerre Stade 2 – AJA/ Auxerre Stade 3 U13F U15F Gp A**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par le club,
- Enregistre le résultat : AJA / Auxerre Stade 2 = 10 / AJA / Auxerre Stade 3 = 3

*Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.*

**Match 26500129 du 31.03.2024 Vinneuf 1- Sens Jeunesse 1 Départemental 2 Gp A**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- Enregistre le résultat : Vinneuf 1 = 1 / Sens Jeunesse 1 = 1

### **Match 26509127 du 31.03.2024 Serein 1- ECN 2 Départemental 3 Gp C**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- Enregistre le résultat : Serein 1 = 1 / ECN 2= 3

## **Absences de Délégués**

### **Match 26508929 du 24.03.2024 Ravières 1 – ECN 2 Départemental 3 Gp C**

La commission,

- Prend note du courriel de Monsieur Roger BOURON, Secrétaire du club de Ravières, via la messagerie officielle du club, en date du 29.03.2024, signalant la présence en tant que délégué lors de ce match de Monsieur Jean Michel BOURON,
- Enregistre le score Ravières 1 = 1 but ; 0 point / ECN 2 = 3 buts ; 3 points
- Maintient l'amende (5.13) de 30€ pour absence de délégué sur la FMI.

### **Match 26508225 du 24.03.2024 Saint Fargeau 1 – Auxerre Stade 3 Départemental 2 Gp B**

La commission,

- Prend note des courriels de Messieurs Valentin CIECHELSKI , secrétaire de St Fargeau et Alex GOLISSET, Arbitre de la rencontre, signalant la présence en tant que délégué lors de ce match de Monsieur Thierry GRODET.
- Enregistre le score Saint Fargeau 1 = 0 but ; 0 point / Auxerre Stade 3 =1 but ; 3 points
- Maintient l'amende (5.13) de 30€ pour absence de délégué sur la FMI.

*Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.*

## **Désignation des Délégués**

La commission prend note de la désignation de délégués officiels du district pour les matchs suivants :

- Match du 06.04.2024 Chablis 1 contre Serein AS 1 U18 Départemental 2 Gp A  
➤ **M. Eric SCIAUD**
- Match du 07.04.2024 Sens Fc 3 contre UF Tonnerrois 1 Départemental 1  
➤ **M. Michel LE RUEN**
- Match du 07.04.2024 Malay Le Grand 1 contre Sens Jeunesse 1 Départemental 2 Gp A  
➤ **M. Adelino DAS NEVES**
- Match du 07.04.2024 Charbuy Fleury 1 contre FC Gâtinais 1 Départemental 2 Gp A  
➤ **M. Eric SCIAUD**
- Match du 07.04.2024 Pont sur Yonne 1 contre Sens FP 2 Départemental 3 Gp A :  
➤ **M. Benjamin BOUGAULT**

## **Festival U13**

La commission,

- Prend note des forfaits des équipes de Quarré St Germain et Avallon FCO Féminines pour le festival U13,
- Amende de 30€ pour forfait déclaré jeunes aux clubs GJ Quarré St Germain et Avallon FCO (amende 6.11),
- Désigne les équipes de Charbuy Fleury et Auxerre Stade/AJA 2 en remplacement.

### **Match 27842380 du 06.04.2024 Charbuy Fleury 1 – Aillant 2 U13 Départemental 3 Gp B**

La commission,

- Compte tenu de la qualification de l'équipe de Charbuy Fleury 1 au Festival U13,
- Donne ce match à jouer le 20 avril 2024 à 10h00

*Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.*

## **Divers**

La commission prend note des courriels reçus indiquant les blessures suivantes

- Madame Mégane FOUQUEAU, joueuse du club de Cheny
- Madame Loanne BRUSSON, joueuse du club de Cheny
- Monsieur Miguel DE ARAUJO, joueur du club de Serein AS

La Commission leur souhaite un prompt rétablissement.

### **Match 26508754 du 07.04.2024 Joigny 2 – St Sérotin 1 Départemental 3 Gp A**

La commission,

- Prend note du courriel du club de St Sérotin en date du 27.03.2024 faisant la demande de désignation d'un arbitre pour cette rencontre,
- Transmet à la CDA

### **Match 27843540 du 31.03.2024 Chéu 1 – Gurgy 1 Départemental Féminin à 8 Gp A**

La commission,

- Prend note du courriel reçu de Madame Élodie FERNANDES CARVALHO, arbitre de la rencontre,
- Rectifie le score : Chéu 1 : 1 but ; 0 point / Gurgy 1 : 8 buts ; 3 points

### **Match 26500134 du 24.03.2024 Sens Jeunesse 1 – Gron Veron 1 Départemental 2 Gp A**

La commission,

- Prend note du courriel reçu de Monsieur Nicolas PETIT, arbitre de la rencontre,
- Acte l'entrée en jeu des joueurs du club de Sens Jeunesse, Monsieur Tahar BEN RABAH à la 46<sup>ème</sup> minute et celle de Monsieur Tony CATOIR à la 62<sup>ème</sup> minute.

## **Intempéries**

La Commission demande aux clubs concernés par les inondations des rivières Armançon et Serein, de leur faire part des indisponibilités de leurs installations dans les meilleurs délais.





**Fin de la réunion : 20h10.**

**Le Président de séance**

**SCHMINKE Didier**

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G.. »*